



Gestion et transport de déchets industriels - déchets dangereux (ADR) en entreprise©

3 modules indépendants en fonction de vos besoins de formation

Destinée aux producteurs de déchets industriels, cette formation, présentée sous la forme de 3 modules indépendants d'une journée, permet aux participants d'acquérir les connaissances pratiques et les outils nécessaires à une gestion des déchets conforme aux prescriptions réglementaires applicables, tant au niveau environnemental (1^{ier} jour- module 1) qu'au niveau du transport de matières dangereuses par route (3^{ème} jour-module 2B). Un module d'une journée d'introduction à l'ADR (module 2A) est prévu préalablement pour les personnes qui ne disposent pas des connaissances de base de l'ADR indispensables pour intégrer le module 2B.

Cette formation permet aux professionnels qui y participent d'organiser, dans leur entreprise, les flux de déchets industriels et dangereux de façon efficace à partir d'un système de management adapté. Toutes les étapes en seront améliorées, de la caractérisation des différents types et flux de déchets jusqu'à l'organisation de leurs circuits d'élimination et de traitement et ce, en conformité avec les réglementations en vigueur et au meilleur rapport coût bénéfice pour l'entreprise.

Pour conforter la capacité d'application des connaissances et outils, des études de cas sont réalisées dans chacun des modules.

Module 1 Gestion des déchets industriels en entreprise 9h à 12h30- lunch – 13h30 à 17h

Programme:

- Législation environnementale relative aux déchets :
 - Décret relatif aux déchets
 - Catalogue des déchets
 - Déchets dangereux et huiles usagées
 - Déchets d'activités hospitalières, de soins de santé et effluents provenant des cabinets dentaires
 - Déchets animaux
 - Valorisation de certains déchets
 - Enregistrement des collecteurs et transporteurs de déchets autres que dangereux

- Boues de fosses septiques
- Centres d'enfouissements techniques
- Permis d'environnement
- Déchets d'emballage
- Obligation de reprise
- Méthode de traitement de déchets :
 - Hiérarchie de traitements de déchets
 - Types d'opérations
 - Réutilisation
 - Recyclage
 - Valorisation
 - Elimination
 - Prétraitement
 - Conditions d'acceptation
- Mise en place pratique d'une gestion des déchets produits par l'entreprise :
 - Mise en place d'une gestion des déchets
 - Organisation et suivi des enlèvements
 - Gestion administrative
 - Gestion des coûts
- Atelier : cas pratique et réel de gestion de déchets dangereux et non dangereux dans la plupart des entreprises

Module 2A Introduction à l'ADR (optionnel préliminaire au module 2B)

Jour 2 de 9h à 12h30- lunch – 13h30 à 17h

Ce module est prévu pour le personnel de gestion ou d'encadrement qui n'a pas encore été familiarisé avec les connaissances de base nécessaires en réglementation ADR. Ces connaissances sont indispensables à tout intervenant en relation avec la logistique et le transport de marchandises dangereuses. Ce module constitue également un pré-requis au module 2B sur la gestion et le transport de déchets dangereux (ADR).

Programme :

- Notions de base:
 - Généralités
 - Notions physiques de base
 - Classification – désignation officielle de transport
 - Liste des marchandises dangereuses
 - Exemptions totales et partielles
 - Marquage et étiquetage des colis
 - Marquage et étiquetage des suremballages
 - Signalisation orange et placardage
 - Circulation dans les tunnels
 - Document de transport
 - Consignes écrites
 - Document et matériel de bord
 - Formation de l'équipage, prescriptions à observer

- Formation et obligation de sécurité des intervenants
- Prescriptions concernant la sûreté
- Législation nationale
- Conseiller à la sécurité
- Colis – Emballage – Chargement: construction et épreuves des emballages, codes et marquage de conformité des emballages, récipients à pression, générateurs d'aérosols et cartouches à gaz, instructions d'emballage, dispositions pour l'emballage en commun, chargement et manutention, marchandises dangereuses emballées en quantités limitées et exceptées
- Vrac – Citernes : Types et codes de conteneurs pour vrac , prescriptions relatives aux Dispositions relatives au transport en vrac, types de citernes, CGEM et véhicules-batteries, construction, équipements, agréments, contrôles, épreuves et marquage des citernes, utilisation des citernes et codes-citernes, construction et agrément des véhicules, prescriptions nationales
- Transport multimodal : applicabilité d'autres règlements, colis contenant des MD emballées en quantités limitées destinés au transport aérien, récipients à pression « UN », citernes mobiles, conteneurs pour vrac « CSC », placardage et signalisation orange, documentation

Module 2B: Gestion et transport de déchets dangereux (soumis à l'ADR)

Jour 3 de 9h à 12h30- lunch – 13h30 à 17h

Ce module est destiné au personnel chargé de la gestion des déchets industriels dangereux soumis aux prescriptions de l'ADR. Il permet aux participants d'acquérir les connaissances pratiques nécessaires au transport de ces déchets dans le respect de la réglementation relative aux transports de marchandises dangereuses par route (ADR).

Prérequis :connaissance suffisante en gestion environnementale des déchets industriels ainsi que connaissances de base de l'ADR.

Programme :

- ADR spécifique aux déchets :
 - Classification
 - Désignation de transport
 - Instructions d'emballage
 - Citernes à déchets opérant sous vide
 - Certificat d'agrément
- Législation nationale spécifique aux déchets dangereux :
- Mise en pratique :
 - Identifier un déchet soumis à l'ADR
 - Classer et désigner un déchet soumis à l'ADR
 - Emballer et charger un déchet soumis à l'ADR
 - Expédier un déchet soumis à l'ADR en colis
 - Expédier un déchet soumis à l'ADR en citerne
 - Expédier un déchet soumis à l'ADR en vrac
 - Assurer sa conformité à l'ADR
- Atelier : cas pratiques et réels d'expéditions de déchets dangereux ADR